

"DOLMAYRAC - HAUTS DE GARONNE - TOUNIS - ROCHEBRUNE"

Mercredi 15 février 2017 – 20 heures – Ecole Ferdinand BUISSON.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des Adjointes et Conseillers municipaux présents :

Brigitte BARAILLES, 1^{re} Adjointe : Personnel -Etat Civil - Petite Enfance

Jean-Jacques MIRANDE, Adjoint : Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements

Anne LOUBRIAT, Adjointe : Environnement

Marie-Thérèse FOUQUET, Déléguée : Tranquillité publique - Sports

Myriam VEZINAT, Isabelle ROUMAZEILLES, Jean LYS, membres du groupe de travail «Commerces de proximité»

PROJECTION DU FILM «La Ronde des Quartiers»

21H - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 11 MAI 2016

SECURITE ROUTIERE

Sécurisation de la rue Paul Doumer

M. le Maire (M) : en date du 1^{er} février dernier, nous avons réuni les riverains directement impactés. Suite à ces échanges, l'implantation d'un stop au milieu du carrefour a été validée. Cet aménagement sera finalisé à l'occasion de la réalisation des travaux et du réaménagement du plan de circulation de l'avenue Kennedy. Une prochaine réunion permettra de valider le plan de circulation.

Avenue des Pyrénées : dysfonctionnement du capteur «feu tricolore du Lavandin»

M : les services de l'Agglomération d'Agen (AA) sont intervenus. Depuis, aucun autre dysfonctionnement n'a été signalé.

Intervention Jean-Jacques Mirande (JJM) : à chaque fois que vous constatez un dysfonctionnement, nous vous invitons à relayer l'information auprès de M. le Maire, cela nous permet de faire remonter l'information aux services de l'Agglomération d'Agen (AA) et de pouvoir les relancer dans la mesure où les services Techniques de la Commune gardent en mémoire la demande.

M : avez-vous constaté des dysfonctionnements avenue des Pyrénées?

H : oui, 2 fois cette semaine, j'ai dû appuyer sur le bouton.

JJM : si cela se reproduit, n'hésitez pas à faire remonter l'information auprès de la Mairie.

H : je m'interroge sur la présence du feu «vélos» situé en face du magasin l'Univers du bois.

M : ce dernier est intégré dans le cycle des feux tricolores du carrefour.

Rue Kennedy : sécurisation des piétons rue du Trech

M : une étude d'aménagement et de circulation est en cours sur l'avenue JF Kennedy, ce point est pris en compte dans l'étude.

JJM : les services se rendent sur site pour étudier tous les points de blocage afin de les lever et permettre aux riverains de valider le projet, à l'identique de ce qui a été fait pour les travaux réalisés dans la rue Gambetta.

Logements-foyer de Burges : sécurisation de la traversée de la voie

M : le réaménagement de la traversée piétonne Théophile de Viau/avenue des Pyrénées est pris en compte dans le programme des travaux de voirie 2017.

JJM : actuellement, cette rue est classée à grande circulation; dès qu'elle sera classée en circulation «normale», cela nous permettra de travailler avec le Conseil Départemental pour sécuriser l'avenue des Pyrénées en mettant notamment en œuvre un rétrécissement de chaussée, une voie cyclable et une sécurisation des piétons notamment aux abords des commerces.

Paul Langevin : stationnement

M : Un projet est actuellement à l'étude pour aménager une ouverture de l'impasse vers le parking qui longe l'avenue des Pyrénées. Il sera présenté aux riverains dès son aboutissement. Ce projet n'est pas facile à gérer et demande des aménagements bien spécifiques que nous aborderons lors de notre rencontre avec les riverains concernés.

Rue Lavinal : visibilité en sortant du parking – problème des haies débordantes

En 2017, le service Espaces verts a intégré une taille précoce des haies bordant cette aire de stationnement. De plus, afin de traiter cette problématique, des arbustes ont été déplantés et replantés.

M : Je vous propose de me contacter si vous constatez une absence de taille dans les 2 mois qui suivent cette réunion.

Avenue des Pyrénées : sécurisation de la voie (1ère tranche : section giratoire de Beauregard/entrée Laboratoires UPSA)

Le Conseil Départemental a récemment donné son accord sur le projet de sécurisation présenté par la Commune. Néanmoins l'avenue des Pyrénées devant faire l'objet de travaux de rénovation du réseau d'eau potable cette année, la Commune interviendra en fonction de l'avancée de ces travaux.

Rue Victor Duruy : projet d'élargissement de la voie entre la rue Camille St Saëns et l'avenue des Pyrénées

L'AA réalise actuellement d'importants travaux sur cette voie : eau potable, mise en séparatif des réseaux eaux usées, eaux pluviales, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques par le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie 47 et la Commune. La réhabilitation de la voirie est prévue en 2018.

JJM : l'acquisition d'une bande de terrain pour faire 2 pistes cyclables de part et d'autre de la voie est en cours.

H : stationnement devant la boulangerie : beaucoup d'incivilités.

JJM : 2 places de stationnement Personne à Mobilité Réduite (PMR) sont prévues. Avantage supplémentaire : cet aménagement permettra de sécuriser le passage piéton.

M : Ces 2 places PMR, qui ne seront que ponctuellement occupées, permettront en effet de mieux voir le passage piéton. Puisque, ce soir, nous sommes tous d'accord, je donnerai des instructions à la Police Municipale pour verbaliser les contrevenants. J'ai en effet reçu dernièrement un courrier d'un monsieur handicapé du quartier qui a du mal à se garer lorsqu'il veut aller à la pharmacie.

H : certaines personnes disent qu'ils vont voir le Maire pour se faire sauter les contraventions.

M : c'est très intéressant... Je saisis l'occasion de notre rencontre de ce soir pour préciser que je n'ai jamais fait sauter un PV et que je ne le ferai pas davantage dans l'avenir. J'en ai pris un moi-même et je l'ai payé... Quoi qu'il en soit, si vous trouvez une personne qui vous dit que je lui ai fait sauter un PV, je vous engage à m'en faire part tout de suite.

H : si je vous disais qui m'a dit ça.

M : merci de me le dire tout à l'heure lorsque nous partagerons le verre de l'amitié... Je vous le répète: depuis 2014, je n'ai jamais fait sauter un PV.

H : on n'est pas à Biarritz ici.

M : vous avez raison... l'ex maire de Biarritz a été condamné à 30 000 € d'amende pour avoir fait sauter des contraventions... et je trouve que c'est très bien !

H : la Police Nationale dit que les problèmes de stationnement ne les regardent pas et qu'ils ont autre chose à faire.

H : ça n'est pas exact, moi j'ai déjà vu la Police Nationale verbaliser.

Résidence Tounis : aucune visibilité en sortant sur la rue Victor Duruy

La sortie sera retravaillée dans le cadre des travaux de la 3e tranche de réhabilitation de la rue Victor Duruy que doit engager l'AA en 2017.

H : idem pour sortir de la rue Jean Jaurès

JJM : dans cette rue, 2 places de parking ont été supprimées pour libérer de la visibilité. Si les gens se garent quand même il faut nous le faire remonter.

Avenue Kennedy : un avaloir menaçait de s'effondrer au n°29

M : les services de l'AA sont intervenus. D'où l'importance de nous faire remonter ce genre de problème, cela nous permet d'intervenir auprès de l'AA. Nous sommes plus crédibles et plus vite entendus quand nous pouvons nous prévaloir de vos requêtes.

H : au sujet des avaloirs, il en manque un à côté de l'école, quand il pleut, c'est une vraie mare aux canards en raison de l'affaissement du trottoir.

M : c'est noté, nous verrons si on peut le traiter.

JJM : quand vous faites remonter une info, donnez un numéro de rue ou de poteau EDF ou téléphonique, cela facilite les interventions des services.

Rue Paul Doumer - Avenue de la Marne : problème de stationnement gênant

M : plusieurs passages ont été effectués par la Police Municipale. 9 contraventions pour des stationnements gênants ont été dressées avenue de la Marne. Certains véhicules n'ont pas été verbalisés, mais nous avons fait cesser l'infraction, les contrevenants ont quitté les lieux.

H : travaux de la rue Victor Duruy : les entreprises provoquent des stationnements gênants aux abords de l'école.

JJM : c'est lié aux chantiers. Il est prévu de remettre une couche de peinture pour rematérialiser les stationnements. Lors des réunions de chantier, nous avons déjà fait remonter ce point.

H : rue de la Bénazie, il existe un regard qui n'a pas été remplacé, il n'y a même plus de barrières de protection mais, le trou est toujours là. Il est situé à hauteur des peupliers avant le cimetière.

M : nous allons y faire passer les services demain matin.

H : rue Lavinal : quand les logements seront livrés, allez-vous étudier le sens de circulation car cela va faire du monde ?

M : les services se posent déjà cette question, mais sachez que le bailleur social a prévu dans son projet un nombre important de places de stationnement à l'intérieur de la résidence. Quoi qu'il en soit, les services réfléchissent à une possibilité d'inversion du sens de circulation.

H : les ralentisseurs présents avant d'arriver à l'école sont-ils aux normes ? Peut-on les baisser un petit peu ?

M : vous avez raison, il existe des normes de conformité pour l'implantation des ralentisseurs, qui tiennent en particulier à leur localisation et à leur hauteur. En matière de ralentisseurs, il y a des aménagements réalisés bien avant notre arrivée dont certains sont parfois discutables. Quoi qu'il en soit, les services municipaux s'efforcent de respecter les normes. Mais j'aurais tendance à penser que «plus c'est haut, mieux c'est» car c'est un moyen efficace de réduire la vitesse.

H : j'habite rue Georges Bizet, je pensais que c'était une rue calme : des enfants jouent, il y a des personnes âgées mais des gens roulent très vite. Ils ne respectent même pas les 2 priorités à droite. Nous aimerions faire ralentir les voitures. D'autres méthodes peuvent être envisagées ? Des contrôles radar, un panneau «attention aux enfants»...

M : à chaque fois que cette question a été évoquée, nous avons implanté un radar pédagogique pour étudier le flux de situation (comptage, vitesse) comme nous l'avons fait rue de la Marine, où nous avons eu la surprise de constater que c'était une rue à grande circulation. Je vous propose de compléter un formulaire et nous vous tiendrons informée de la suite donnée à votre requête. Nous verrons si l'implantation d'un ralentisseur peut être envisagée.

H : avenue des Pyrénées, en face de la rue Lavinal, le passage piéton est dangereux car on ne le voit pas. Les gens hésitent à le prendre, il faudrait peut-être le signaler.

JJM : tous les passages piétons présents avenue des Pyrénées, vont faire l'objet d'aménagement visant à signaler leur présence.

H : peut-on aborder un autre sujet ? Le compteur Linky, nous sommes soucieux et inquiets sur cette nouvelle installation. Quelle est votre position ?

H : ce compteur n'ouvre pas l'obligation du tarif «EJP»

M : Enedis ne peut pas rompre un contrat comme ça. Je vous rappelle que tous les mois, en Mairie, un Conciliateur de justice reçoit sur rendez-vous. L'idéal serait qu'Enedis vienne expliquer ce qu'est un compteur Linky lors d'une réunion publique. Je saisis l'occasion pour vous dire que les communes ne sont pas propriétaires des compteurs électriques.

H : pourtant, il y a 311 Communes qui se sont opposées à l'installation des compteurs Linky. Tous ces compteurs vont dialoguer avec une armoire placée sur la voie publique et il y a danger de santé publique.

M : là, nous sommes d'accord, mais c'est autre chose. Il y a effectivement des Communes qui ont pris une délibération pour demander à Enedis de ne pas implanter les compteurs communicants. Ces délibérations sont d'ailleurs soumises au contrôle a posteriori de la Préfecture.

Quoi qu'il en soit, vous soulevez une question importante : je vous propose donc d'organiser prochainement une réunion publique d'information sur ce sujet.

H : vous faites la promotion de la fibre optique sur le Passage d'Agen mais dans ma rue, (JF Kennedy) il y a 4 «imbéciles» qui ne peuvent pas être raccordés. Êtes-vous au courant de cet état de fait ?

M : nous avons exigé qu'Orange déploie la fibre au Passage d'Agen et nous y sommes parvenus pour l'ensemble des habitants, y compris ceux qui habitent aux deux extrémités de la Commune, route du Peyré et chemin de la Carrerasse. Ce déploiement représente une installation technique importante qui se poursuivra jusqu'à la fin 2017. A ce jour, il y a des zones qui ne sont pas encore raccordables. L'un des adjoints est d'ailleurs dans un cas similaire au vôtre. Nous avons de nouveau saisi Orange par courrier, qui nous a confirmé que tous les habitants seront éligibles à la fibre.

Je vous propose de m'indiquer le nom des personnes qui ne peuvent souscrire à ce nouveau service et nous nous chargerons de saisir Orange de leur cas. J'en profite pour préciser qu'Orange est dans l'obligation d'attendre 3 mois après l'installation des armoires pour commercialiser ce nouveau service. Ce délai réglementaire est destiné à permettre aux autres opérateurs téléphoniques de proposer également une offre commerciale. A ce jour aucun autre opérateur n'est intéressé pour proposer une offre.

H : rue Sadi Carnot nous rencontrons le même problème.

M : je vous propose également de me laisser vos coordonnées.

H : j'habite depuis 2000 au Passage d'Agen et je suis chauffeur de bus. Je ne vois pas beaucoup d'abris de bus, notamment à Tounis. Est-ce prévu? Est-ce le Maire qui doit formuler la demande à l'AA ?

M : nous notons votre observation. Je le précise à nouveau, cela nous aide pour nos interventions auprès de l'Agglo lorsque nous pouvons faire valoir que les demandes proviennent des habitants eux-mêmes.

H : j'habite la résidence Rochebrune et dès qu'il y a un coup de vent ou une tempête, les poubelles se renversent. Nous avons déjà contacté Habitayls qui nous a répondu que c'était du ressort de l'AA ou de la Mairie. En attendant, les poubelles se renversent et les débris se répandent. Il y a pourtant des solutions quand je vois ce qui a été fait dans la nouvelle résidence à côté du SDIS.

M : l'implantation d'un local fermé est certainement une mauvaise solution, car il peut être squatté. Nous allons saisir très officiellement Habitayls qui est seul compétent pour régler ce problème.

H : nous avons été confrontés au même problème pour les mauvaises odeurs, il a fallu qu'un article de presse paraisse pour qu'Habitayls intervienne.

M : c'est vrai, vous m'aviez fait une copie de votre lettre à la presse et je vous en remercie. Ce qui m'a interloqué, c'est la réponse d'Habitayls qui laissait entendre que les réseaux appartenaient à la Commune. J'ai donc joint le bailleur social pour lui indiquer qu'on ne pouvait pas laisser croire aux gens que la Mairie n'intervenait pas pour régler ce problème. A la suite de cette intervention, je sais qu'Habitayls a adressé un courrier à l'ensemble des résidents pour leur indiquer que l'intervention sur le réseau concerné était de la compétence de l'AA.

JJM : mais vous avez eu raison d'intervenir, car cela a permis à l'AA de se saisir de ce problème qui perdurait depuis des années.

H : je constate régulièrement le non-respect des feux tricolores situés au niveau d'UPSA.

M : des contrôles ont été effectués par la Police Municipale, mais il est vrai que lorsque les conducteurs aperçoivent les policiers, ils respectent le Code de la route.

H : il faudrait mettre un mannequin en permanence.

M : l'idéal serait que nous changions tous les feux par des feux récompenses.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

M : j'attire votre vigilance afin d'adopter les bons gestes pour combattre les cambriolages. Même si vous ne partez que 5mm, fermez les baies vitrées. Je vous rappelle que les vols sont commis très rapidement : la durée moyenne d'un cambriolage est de 7 min.

H : nous avons eu des voitures incendiées ou vandalisées à la Passerelle ?

M : effectivement, 63 en 2015 et 24 en 2016. Depuis lors les choses se sont considérablement améliorées : les caméras de vidéo-protection installées sur le site de la Passerelle y sont pour beaucoup, c'est certain.

ENVIRONNEMENT

H : les espaces verts de la résidence de Rochebrune sont très mal entretenus. Certaines mauvaises herbes deviennent des arbustes. Sous prétexte qu'il ne faut pas désherber chimiquement les herbes envahissent les trottoirs.

M : je saisis l'occasion de votre intervention pour indiquer que l'usage des pesticides est interdit aux Communes depuis le 1^{er} janvier dernier, à l'exception des cimetières et des terrains de sport. Il faut savoir que 85% des produits phyto sanitaires utilisés se retrouvent dans l'eau des nappes phréatiques.

Désormais, il faut désherber mécaniquement mais cela demande de très importants moyens humains. Or, nous sommes confrontés aux baisses des dotations de l'Etat et la Commune ne peut se doter de moyens en personnels supplémentaires. D'où l'importance d'étudier la mise œuvre de méthodes différentes, comme par exemple des espaces verts laissés partiellement en prairie comme ce qui a été fait pour le square Monique Séguy. Il s'agit aujourd'hui de travailler différemment les espaces verts.

H : c'est vrai, c'est pourquoi j'entretiens la plate-bande devant chez moi.

H : je souhaite aborder la question des chats libres et des chats errants à travers l'association ARPA.

M : j'ai rencontré la Présidente de votre association qui nous a sensibilisés à ce problème et nous allons travailler ensemble pour éviter la prolifération des chats errants. L'objectif de l'ARPA et de la Fondation 30 Millions d'Amis, qui serait partenaire, consiste à ne pas tuer les chats mais à les capturer pour les stériliser. Je vous informe donc ce soir qu'une convention va être signée entre la Fondation 30 millions d'amis, l'ARPA et la Ville. Ce dispositif permettra à la fondation de débloquer les crédits nécessaires pour la stérilisation et le tatouage des chats capturés et conduits par l'ARPA chez un vétérinaire. Après quoi, les animaux seront relâchés – dans l'impossibilité de se reproduire – sur leur secteur de capture empêchant par là même à de nouveaux chats de s'installer sur leur territoire.

H : l'été dernier, nous avons été envahis par les moustiques et de plus les haies envahissent les trottoirs.

M : je vous propose de nous signaler les haies débordantes sur la voie publique en complétant un formulaire ou bien d'appeler l'accueil de la Mairie afin que les services interviennent.

Pour les moustiques tigres, vous découvrirez dans le prochain Passage Actu la stratégie mise en place pour lutter contre cet insecte.

URBANISME

H : j'aborde la révision du PLUi et soulève le problème du château se trouvant aux abords de Tounis. Si on regarde le projet la majeure partie de cette zone va être livrée au lotisseur.

M : ce terrain n'appartient pas à la Commune. L'intérêt d'une enquête publique est de vous permettre de faire des observations. Néanmoins, il faut savoir que la partie arborée existante est majoritairement constituée d'arbres en fin de vie. Nous ferons en sorte que l'éventuel lotissement de ce secteur soit l'occasion d'un reboisement qui pénalise le moins possible les riverains.